

position du ministre fédéral des Finances offre au Québec l'occasion d'être traité de la même manière que les Maritimes. Le ministre fédéral était disposé, si le Québec était d'accord, à diminuer de 2 p. 100 la taxe de vente sur le reste des produits auxquels cette taxe s'appliquait. Il était également disposé à faire au Québec la même offre qu'il avait faite aux ministres des Finances des provinces Maritimes.

Le ministre des Finances du Québec (M. Parizeau) a insisté que la pleine valeur de l'offre budgétaire soit fournie pour couvrir le coût des quelques réductions qu'il avait décidé de faire au Québec. Au point où en sont les choses, je pense que c'est exactement ce que l'on fait. En offrant \$85 aux contribuables, le ministre fédéral permet au Québec de se prévaloir de cette marge fiscale jusqu'à concurrence d'un montant équivalent ou différent, si c'est ce qu'il souhaite, de manière à être compensé pleinement des réductions de la taxe de vente provinciale. Personne n'en souffrirait au Québec.

C'est un des sujets que je veux élaborer. Beaucoup ont parlé de la prétendue injustice de cette remise d'impôts offerte par le gouvernement fédéral aux contribuables. En effet, on a dit que ce n'était pas juste pour les pauvres ou les vieillards qui ne paient pas d'impôts. J'ai essayé, en toute bonne foi, de comprendre ce raisonnement, mais je sais que la réduction de la taxe de vente s'applique bel et bien à tous les consommateurs. Les pauvres achètent beaucoup moins que les riches, ce qui revient à dire que cette mesure profite beaucoup plus à ceux qui ont de l'argent qu'aux défavorisés. Je ne vois vraiment pas le rapport que cela peut avoir avec le transfert d'une marge fiscale du fédéral au provincial.

Nous disons ceci: dans huit des provinces auxquelles le plan s'applique, nous tirons \$100 d'une poche et en glissons autant dans l'autre. Dans ces huit provinces où le gouvernement fédéral perçoit les impôts provinciaux, le contribuable n'est même pas conscient de la transaction.

La province de Québec est la seule qui ait décidé de percevoir ses propres impôts provinciaux. C'est son droit mais cela coûte à sa population des millions de dollars, on me dit 120 millions. C'est ce que les Québécois paient pour que son gouvernement provincial puisse exercer ce droit. D'autre part, parce que le gouvernement québécois décide d'exercer ce droit, il n'y a pas de formule simple qui permette au gouvernement fédéral de procéder dans son cas comme il le fait dans celui des huit autres provinces, soit de tirer \$100 d'une poche et d'en glisser autant dans une autre. L'argent doit d'abord être remis aux contribuables. Dans le cas du Québec, le montant s'établit à \$85 pour la simple raison que le gouvernement fédéral a déjà accepté de rembourser 2 p. 100 des 8 p. 100 de la taxe de vente qui ont été supprimés sur les chaussures, les meubles et les vêtements.

Nous remettons donc \$85 au contribuable, et nous disons au ministre québécois des Finances: «Vous avez décidé de percevoir vos impôts vous-mêmes. Maintenant, vous pouvez décider de percevoir ces mêmes \$85 en impôts». Le gouvernement québécois peut choisir entre frapper les Québécois d'un impôt réglé d'après une échelle mobile, ce qui lui permet de recueillir le même montant, ou de ne pas les imposer du tout s'il le désire. C'est un domaine de compétence qui appartient au gouvernement du Québec, c'est aussi sa décision.

Il y a eu tellement de malentendus, que j'aimerais me reporter brièvement, comme l'a fait le député de Bellechasse

Impôt sur le revenu—Loi

(M. Lambert) à un éditorial publié dans *Le Devoir* de mardi de la semaine dernière.

● (1652)

On l'a qualifiée de confrontation entre deux ministres des Finances et on ne peut nier, je présume, que ce soit une confrontation à caractère émotionnel.

D'une part, nous avons un ministre des Finances qui croit en un Canada composé de dix provinces qui se sont unies de plein gré et, d'autre part, le ministre des Finances du Québec dont l'intention avouée est de détruire le pays tel que nous le connaissons aujourd'hui et d'en séparer sa province. Il ne faut donc pas s'étonner que tout ce que pourrait proposer le ministre des Finances du Canada soit rejeté par le ministre des Finances du Québec. Il n'a aucune raison d'en venir à une entente et je me permettrai de signaler à ceux qui ont déjà participé à une séance de négociations entre un employeur et un syndicat qu'on sait, au départ, s'il y aura entente ou non ou si l'une des parties discute pour la forme, sans vraiment rien vouloir concéder.

Dans les circonstances actuelles, j'estime que le ministre des Finances du Québec n'a pas du tout l'intention d'en venir à une entente car autrement il démontrerait que le fédéralisme est viable, et il n'entend pas du tout en faire la preuve.

Des voix: Bravo!

M. Herbert: L'article du *Devoir* auquel j'ai fait allusion parle de l'intervention du ministre fédéral des Finances dans un domaine de compétence provinciale. On l'admet. Mais le jour où un ministre fédéral des Finances ne pourra plus discuter avec ses homologues provinciaux pour tâcher d'en arriver à une entente, nous pourrions tout aussi bien tirer l'échelle, renoncer au projet canadien et commencer à démembrer tout de suite le pays. Discuter, c'est exactement ce qu'a fait le ministre et une période de trois semaines est suffisante à n'importe qui pour dire qu'il n'est pas d'accord sur une proposition, qu'il ne l'acceptera pas et qu'il ne veut plus en entendre parler.

On devrait se rappeler—et il faut à mon avis souligner cet aspect de la question—que le gouvernement fédéral libéral traitait avec des ministres des finances conservateurs, de droite, et avec des ministres des finances socialistes, de gauche. Mais ces gentilshommes—et j'emploie ce terme à dessein—étaient disposés à discuter, et bien qu'ils ne fussent peut-être pas enchantés de la proposition, du marché qu'on leur proposait, ils étaient disposés à en discuter et à en arriver à une entente. J'estime qu'en dépit de la proposition que les quatre premiers ministres de l'Ouest ont présentée par la suite, même ces quatre premiers ministres, y compris celui de l'Alberta, étaient disposés à en venir à un accord.

Demander que le ministre des Finances du Canada, après avoir présenté son budget et constaté la réaction du ministre des Finances du Québec, fasse le jeu de Parizeau et remettre au gouvernement du Québec le reste des fonds alloués à des fins spécifiques, c'est à mes yeux refuser absolument de reconnaître que le Canada est constitué de dix provinces et que le gouvernement fédéral avait déjà réussi à s'entendre avec neuf d'entre elles.